


<p style="text-align: center;">DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE ----- Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois</p>	<p style="text-align: center;">EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTE DE COMMUNES USSES ET RHONE</p> <p style="text-align: center;">Séance du 23 Juillet 2020</p>	<p>Envoyé en préfecture le 30/07/2020 Reçu en préfecture le 30/07/2020 Affiché le  ID : 074-200070852-20200723-CC_128_2020-DE</p>
<p><u>Nombre de Conseillers :</u></p> <p>En exercice : 39 Présents : 33 Suppléant : 1 Absents : 2 Pouvoirs : 3 Votants : 37 Pour : 37 Contre : 0 Nul : 0 Abstention : 0</p> <p>N° CC 128/2020</p>	<p>L'an deux mille vingt, le vingt-trois juillet à vingt heures, le Conseil Communautaire Usse et Rhône dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison de Pays à Seyssel Haute-Savoie, sous la présidence de Monsieur Paul RANNARD.</p> <p>Date de convocation : 17 Juillet 2020</p> <p>Présents : Mesdames Sophie COLAS, Laetitia COCATRIX, Sylvie TARAGON, Carole BRETON, Ségolène BERTHOD-ROUPIOZ, Marie-Christine GLANDUT, Florence POZZO, Carole ETTORI, Corinne GUISEPPIN, Carine DUVERNOIS. Messieurs Rémi PONCET, André-Gilles CHATAGNAT, Alain CAMP, Paul RANNARD, Philippe JACQUESON, Emmanuel GEORGES, Hervé BOUÉDEC, Christian VERMELLE, Patrick CHAPEL, André BOUCHET, Jean-Paul FORESTIER, Didier CLERC, Jean-Louis MAGNIN, Bernard REVILLON, David BANANT, Vincent DUTOIT, Jérémie COURLET, Alain LAMBERT, Gérard LAMBERT, Gilles CALLET, Gilles PILLOUX, François SEVE, Jean-Yves MÂCHARD.</p> <p>Pouvoirs : Sandrine TASSET donne son pouvoir à Patrick CHAPEL, Bernard THIBOUD donne son pouvoir à Paul RANNARD, Michel BOTTERI donne son pouvoir à Corinne GUISEPPIN.</p> <p>Suppléant : Georges CANICATTI représenté par Christophe COMÉ</p> <p>Absents : Frédérique AURELLE, Pascal COULLOUX</p> <p>Monsieur Didier CLERC est désigné secrétaire de séance</p>	

OBJET : TOURISME – Désignation des délégués à l'EPIC Haut-Rhône Tourisme.

Vu les statuts de la Communauté de Communes (CC) Usse et Rhône validés par arrêté interpréfectoral n°PREF/DRCL/BCLB-2020-0012 du 10 mars 2020 et notamment les articles 4-1-4 et 6-3,

Vu la délibération n°CC 78/2020 du 12 mai 2020 portant modification des statuts de l'Établissement Public Industriel et Commercial (EPIC) Haut-Rhône Tourisme,

Vu les statuts de l'EPIC Haut-Rhône Tourisme.

Considérant que l'EPIC Haut-Rhône Tourisme, dans ses statuts modifiés en mai 2020, compte deux collèges dont un composé d'élus issus du Conseil communautaire de la CC Usse et Rhône.

Considérant que le collège d'élus au comité de direction de l'EPIC compte 6 membres.

Le Vice-président demande au Conseil communautaire de désigner 6 délégués titulaires et 6 délégués suppléants de la Communauté de Communes auprès de l'EPIC Haut-Rhône Tourisme.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

DÉSIGNE les délégués titulaires suivants : David BANANT, Michel BOTTERI, Patrick CHAPEL, André-Gilles CHATAGNAT, Philippe JACQUESON, Gérard LAMBERT.

DÉSIGNE les délégués suppléants suivants : Carole BRETON, Sophie COLAS, Carine DUVERNOIS, Corinne GUISEPPIN, Jean-Yves MÂCHARD, Sandrine TASSET.

NOTIFIE cette délibération à l'Établissement Public Industriel et Commercial (EPIC) Haut-Rhône
Tourisme.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.*

**Pour extrait conforme,
Le Président,
Paul RANNARD**



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification